

Marolles-en-Brie, le 24 juin 2022

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2022**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 16 juin 2022, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, le 23 juin 2022,

La séance est ouverte à 20h05.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BISQUERT à partir de 20h58, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN jusqu'à 20h25, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Stéphanie COUCHOUX, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Vanessa HANNI représentée par Alphonse BOYE , Pauline BISQUERT représentée par Jean-Luc DESPREZ jusqu'à 20h58, Roland TIBI représenté par Samantha CRISIAS, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Grégory NGUYEN représenté par Dominique HUMEZ à partir de 20h25.

Etaient absents : /

Secrétaire de séance :

François ELIE

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal en exercice et constate que le quorum est atteint pour la validité des délibérations.

Adoption de l'ordre du jour : **Unanimité**

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal

-le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2022 qui est approuvé à **l'unanimité**.

Monsieur le Maire donne communication des décisions qu'il a prises pour la période du 12 avril au 23 juin 2022 :

| Décision du Maire n° | Date de la décision | Titre/Objet |
|----------------------|---------------------|--|
| 07-2022 | 27/04/2022 | Adoption de la convention 2022 relative à l'attribution d'une subvention annuelle au profit de l'association « Football Club de Marolles ». |
| 08-2022 | 07/09/2022 | Signature de la convention avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). Annule et remplace la décision n°006-2022 |
| 09-2022 | 09/06/2022 | Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Dojo) au profit du Collège Georges BRASSENS de Santeny. |
| 10-2022 | 09/06/2022 | Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition d'un minibus communal au profit du Collège Georges BRASSENS de Santeny. |

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports figurants à l'ordre du jour :

N°32/2022 : Affaires Générales - Modification de la délibération n° 0015/2021 portant désignation des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité des votants 23 voix pour et 4 abstentions (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC).

N°33/2022 : Affaires Générales - Acceptation de la demande d'adhésion de la ville de Villiers-sur-Marne au SAF 94.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité des votants 23 voix pour et 4 abstentions (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC).

N°34/2022 : Affaires Générales - Convention de mise à disposition des installations de Tennis au profit du Groupe IKIGAI EDUCATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°35/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse - Approbation de la convention avec l'Île de Loisirs de Jablines.

Rapporteur : Grégory NGUYEN

Adopté à l'unanimité

N°36/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse - Convention relative à la mise en œuvre d'actions « vacances apprenantes » été 2022 dans le 1^{er} degré

Rapporteur : Grégory NGUYEN

Adopté à l'unanimité.

N°37/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse - Modification de la délibération n° 0053/2021 relative au règlement des activités péri et extra scolaires

Rapporteur : Anne FERREIRA

Adopté à l'unanimité.

N°38/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse - Modification de la délibération n° 2739/2020 relative au règlement intérieur de l'accompagnement scolaire élémentaire.

Rapporteur : Anne FERREIRA

Adopté à l'unanimité.

N°39/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse - Approbation de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) et d'un Plan mercredi 2021-2024.

Rapporteur : Anne FERREIRA

Adopté à l'unanimité.

N°40/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse - Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne (DSDEN), pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels – Multisports.

Rapporteur : Anne FERREIRA

Adopté à l'unanimité.

N°41/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse - Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne (DSDEN), pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels – Initiation au numérique.

Rapporteur : Anne FERREIRA

Adopté à l'unanimité.

N°42/2022 : Vie associative - Sports et JO 2024 - Mise en place d'une école des sports.

Rapporteur : Arnaud DESSAINT

Adopté à l'unanimité.

N°43/2022 : Vie associative - Sports et JO 2024 - Approbation des tarifs de l'école municipale des sports

Rapporteur : Arnaud DESSAINT

Adopté à l'unanimité.

N°44/2022 : Urbanisme – Travaux et Logements - Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle de 14 m² située rue des Dinandiers, à Marolles-en-Brie.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à la majorité des votants 23 voix pour et 4 contre (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC).

N°45/2022 : Urbanisme – Travaux et Logements - Cession d'une parcelle située rue des Dinandiers, à Marolles-en-Brie.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à la majorité des votants 23 voix pour et 4 contre (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

Monsieur Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du 30 juin 2022.


Alphonse BOYE,
Maire de Marolles-en-Brie

